

# Violences conjugales, autisme, enfants maltraités, précarité, isolement... Voici toutes les informations utiles pendant cet épisode de confinement

## Enfance en danger

- Un collectif pour la protection de l'enfance #**SosEnfantsPlacés** s'est créé afin que la lutte contre le coronavirus ne se fasse pas au détriment des enfants qui dépendent de l'aide sociale à l'enfance. Les professionnels peuvent faire remonter leurs difficultés à l'adresse mail : [sos@enfantsplaces.org](mailto:sos@enfantsplaces.org).
- Le **119** est le **numéro gratuit** à appeler en cas de suspicion de maltraitances intrafamiliales sur des enfants, lesquels sont particulièrement fragilisés et invisibilisés durant cette période.

## Violences conjugales

- La plateforme nationale [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr) reste plus que jamais d'actualité. En cas d'urgence, le 17 est à privilégier pour joindre les services de police ou de gendarmerie.
- Une écoute et une orientation vers les dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences sont assurées par le numéro national de référence : **3919**.
- Pour l'accès au droit et à la justice, le réseau associatif **France Victimes** est joignable au **116006**.
- La diffusion des téléphones « **grave danger** » (TGD) est maintenue. Gratuite, l'application permet d'alerter en toute discrétion trois proches de confiance et de joindre les services d'urgence : le **112** et le **114**.

## Isolement et précarité

- Le dispositif « **La Croix-Rouge chez vous** » vient en aide aux personnes vulnérables et isolées chez elles. Le numéro **09 70 28 30 00**, ouvert de 8 h à 20 h, 7 jours sur 7, peut apporter un soutien psychologique et des produits de première nécessité.
- Le site [www.soliquide.fr](http://www.soliquide.fr) permet de connaître les structures restant ouvertes aux personnes démunies pendant le confinement. **Appel gratuit au 0 800 130 000**.
- Les **aides sociales** (RSA, RSO en outre-mer, AAH, etc.) seront renouvelées automatiquement pour les personnes dans l'incapacité de refaire leur déclaration trimestrielle auprès des services de la CAF.

## Handicap

- Des professionnels de l'autisme peuvent-ils encore intervenir au domicile ? Comment gérer les crises ou avoir recours à la pair-aidance à distance ? Les centres ressources autisme (CRA) étant fermés durant le confinement, pour répondre à ces questions, la plateforme d'information nationale « **Autisme info service** » est renforcée : tél. **0 800 71 40 40** - mail : [www.autismeinfoservice.fr](mailto:www.autismeinfoservice.fr).
- Les CRA adaptent leur permanence téléphonique. Infos sur le site : [www.gnra.fr/les-fiches-dees-cra](http://www.gnra.fr/les-fiches-dees-cra).
- Une « **foire aux questions** » concernant le handicap est accessible aux professionnels médico-sociaux sur le site du secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées : [www.handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/foire-aux-questions](http://www.handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/foire-aux-questions).